

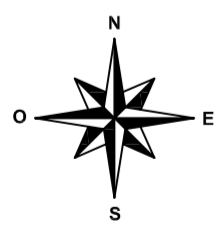
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

**PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE**

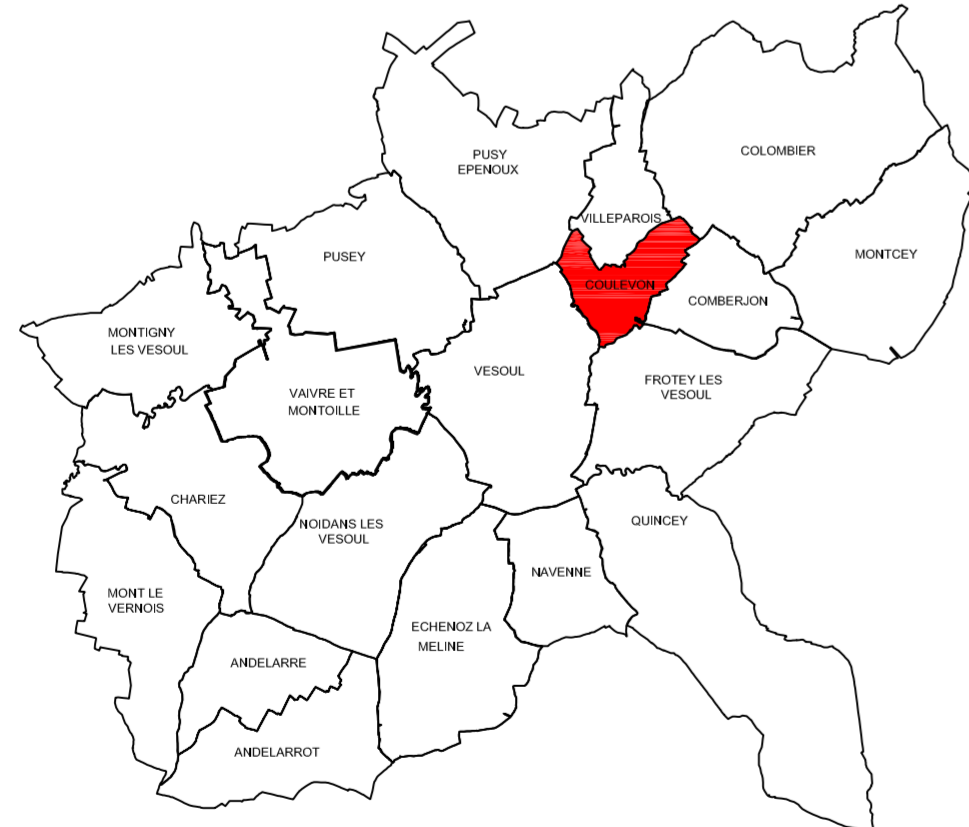
Approbation JUILLET 2013

COULEVON

Echelle : 1 / 5 000



cadastre 2011



Légende réglementaire :

- | | | | | | |
|------------|--|--|--|--|---|
| UAa | Affectation de la zone | | Emplacement réservé | | Espace vert paysager à protéger au titre du L. 123-1-5-7 du code de l'urbanisme |
| | Zone potentielle de développement éolien ZDE | | | | Périmètre G1 de danger très grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz |
| | Marge de recul imposé aux constructions | | | | Périmètre G3 de danger significatif pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz |
| | Périmètre G2 de danger grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz | | Légende informative : | | |
| | Périmètre de ZAD | | Périmètre de prise en considération de l'étude du projet de déviation de la RN19 | | |
| | Zone Rouge PPRI | | Zone Bleue PPRI | | |

- Zone 1AUE : secteur à vocation résidentielle permettant la réalisation d'habitat intermédiaire
- Zone 1AUF : secteur à vocation résidentielle, Zone 1AUFp : sous secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement, Zone 1AUFpm : sous secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement sur le coteau des Grillots à Montcey.
- Zone 1AUX : futurs secteurs d'activités
- Zone 2AUX : réserves d'urbanisations futures à vocation économique
- Zone A : zone à vocation agricole
- Zone Ah : secteur correspondant aux habitations isolées
- Zone Ap : zone à vocation agricole située dans un périmètre Natura 2000
- Zone An : zone à vocation agricole située dans un périmètre de ZPPAUP
- Zone N : zone à vocation naturelle
- Zone Ne : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de service public
- Zone Nec : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de service public dans le domaine cynégétique
- Zone Nh : secteur correspondant aux habitations isolées
- Zone Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et vergers enclavés dans le tissu urbain
- Zone UA : ville ancienne
- Zone UAa : hypercentre urbain vésulien
- Zone UB : centre de l'agglomération vésulienne
- Zone UD : tissu mixte d'habitat collectif et d'habitat individuel
- Zone UDa : tissu mixte d'habitat collectif et d'habitat individuel correspondant à une partie de la zone des Haberges
- Zone UE : centre ancien des villages ruraux et de certains faubourgs
- Zone UF : tissu d'habitat individuel
- Zone UR : secteurs de renouvellement urbain
- Zone UX : secteurs d'activités industrielles et artisanales
- Zone UXa : secteurs d'activités à vocation mixte
- Zone UXz : secteurs regroupant les ZAC de l'agglomération vésulienne
- Zone UXzh : secteur pour la ZAC des Haberges
- Zone UXzt : secteur pour la ZAC Technologia
- Périmètre de réciprocity